

Coup de balai

La Municipalité de Bofflens a le plaisir de vous convier au traditionnel « Coup de Balai 2019 », les 5 et 6 avril prochains. Plus de détails seront affichés au pilier public prochainement.

Cette année, la date coincide avec le coup de balai cantonal, plus d'informations sur le lien suivant :

<http://www.cosedec.ch/communes/coup-de-balai>



La Municipalité vous souhaite ses meilleurs vœux
pour cette nouvelle année



BULLETIN D'INFORMATION

COMMUNE DE BOFFLENS



Janvier 2019



Recensement des chiens

En application de l'article 9 de la Loi sur la police des chiens du Canton de Vaud du 31 octobre 2006, La Municipalité informe les propriétaires ou détenteurs de chiens qu'ils sont tenus de déclarer, par courrier ou courriel, au bureau du contrôle des habitants, jusqu'au 5 février 2019 :

- les chiens acquis ou reçus en 2018
- les chiens nés en 2018 et restés en leur possession
- les chiens vendus, décédés ou donnés au cours de l'année 2018, pour radiation.

Merci de prendre note que les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique mise en place par un vétérinaire. De plus, la détention d'un chien potentiellement dangereux est soumise à autorisation du département en charge des affaires vétérinaires.

Thé des aînés

Les Paysannes Vaudoises de Bofflens sont heureuses de vous inviter au traditionnel

Thé des aînés, le mercredi 5 février, à 14h, au Collège.

Venez partager un moment convivial, déguster des pâtisseries et si l'envie vous en dit, participer à quelques parties de cartes ou de jeux de société.

Les Paysannes Vaudoises de Bofflens



Devoir d'entretien des citernes

Nous vous rappelons que selon la directive cantonale relative à l'application de la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux), toutes les installations de citerne en Suisse doivent être régulièrement contrôlées et entretenues par un spécialiste. Merci de bien vouloir effectuer les démarches nécessaires. Pour plus de renseignements : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/chauffage/citernes/>

Frais d'orthodontie

La Commune rembourse les frais d'orthodontie administrés en Suisse, à hauteur de CHF 500.- par traitement orthodontique, sur présentation des factures.

Aménagements routiers et réfection des chaussées RC 284-285

En prévision de la réfection de la Route Cantonale, un flyer sera distribué prochainement à tous les propriétaires bordiers de la route, afin de déterminer si des travaux sur les propriétés privées sont à prévoir avant ou pendant la rénovation de la route.

Liste des Manifestations

Comme vous le savez, la liste des manifestations du village est affichée au pilier public, ainsi que sur le site internet. Si vous organisez une manifestation et que vous souhaitez la faire figurer sur cette liste, n'oubliez pas de nous envoyer les dates, lieux et horaires, bien en avance.

Photos du village

Vous avez de belles photos de notre joli village ?
N'hésitez pas à les envoyer au bureau communal :
bofflens.greffe@gmail.com

